



## Association non solvable, que risque le président

Par **Jaja73**, le **28/04/2017** à **16:19**

Bonjour,

Que risque t'on en tant que président de d'une association si l'association n'est pas solvable ?

Merci par avance de vos réponses

Par **morobar**, le **28/04/2017** à **16:47**

Bonjour,

D'avoir à répondre sur ses deniers personnels des dettes de l'association.

Par **Coincanard**, le **30/05/2017** à **10:19**

Bonjour,

Le président ne court ce risque que s'il a commis une faute particulière : souscription d'emprunts déraisonnables au regard des dettes déjà contractées, comptabilité fictive, détournement de l'actif de l'association...

[http://www.assistant-juridique.fr/sanctions\\_dirigeants\\_difficultes\\_financiere\\_association.jsp](http://www.assistant-juridique.fr/sanctions_dirigeants_difficultes_financiere_association.jsp)